

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 28 février 2017 dans les locaux de l'EPF Normandie à ROUEN, sous la présidence de M. Luc LEMONNIER, en présence du représentant de Mme la Préfète de Normandie, de M. Joël NEYEN, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014 et n°2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** le programme d'action foncière signé avec la Ville de ROUEN le 24 février 2014,
- VU** la demande de reports multiple pour le rachat de divers immeubles inclus dans plusieurs périmètres opérationnels
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
D E C I D E**

d'accorder, à la Ville de **ROUEN** (Seine Maritime) les allongements de portage suivants :

- Opération Grammont Sablière (**MT n°s 97 et 103**) : Allongement de portage à 15 ans soit une nouvelle échéance de rachat au **7/12/2022**,
- Opération ZAC Luciline Rives de Seine : **KW 157 Lots 6** (allongement de portage à 10 ans soit une nouvelle échéance au **27/01/2022**), **14** (allongement de portage à 10 ans soit une nouvelle échéance au **12/03/2022**), **10, 11 et 12** (allongement de portage à 10 ans soit une nouvelle échéance au **21/12/2022**) et **Les parcelles KW n°s 388 et 389** (allongement de portage à 15 ans soit une nouvelle échéance au **12/11/2022**),
- Opération Ilot Europe (**NB n° 104**) : Allongement de portage à 15 ans soit une nouvelle échéance de rachat au **27/09/2022**,
- Opération Secteur Ouest Quartier Pasteur (**KY n° 224**) : Allongement de portage à 15 ans soit une nouvelle échéance de rachat au **24/04/2022**,
- Opération Croix D'Yonville (**KW n°s 312, 313 et 54**) : Allongement de portage à 15 ans soit une nouvelle échéance de rachat au **10/01/2022**.

Cette délibération vaut avenant au programme d'action foncière signé le 24 février 2014.

Pour le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie, absent,


L. LEMONNIER

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,


G. GAL

Délibération approuvée
Pour le Préfet
A Rouen, le **09 MARS 2017**
et par décision
La Préfète,
l'adjointe à la Secrétaire Générale
pour les Affaires Régionales


Christine GIBRAT